

ÉNONCÉ D'ACCESSIBILITÉ D'ARCTIC WOLF

Énoncé d'engagement de l'entreprise

Arctic Wolf s'engage à assurer l'égalité d'accès et la pleine participation des personnes handicapées. Nous nous engageons à traiter les personnes handicapées d'une manière qui leur permette de conserver leur dignité et leur indépendance. Nous croyons à l'intégration et nous engageons à répondre aux besoins des personnes handicapées en temps opportun. Nous le ferons en prévenant et en éliminant les obstacles à l'accessibilité et en respectant les exigences pertinentes aux termes de la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* et des lois ontariennes dans ce domaine.

Formation

Nous nous engageons à former le personnel et les bénévoles aux lois en matière d'accessibilité de l'Ontario et aux aspects du *Code des droits de la personne* de l'Ontario relatif aux personnes handicapées.

Nous formerons nos employés sur l'accessibilité en fonction de leurs postes.

Informations et communications

Nous communiquerons avec les personnes handicapées d'une manière qui tient compte de leur handicap. Sur demande, nous fournirons des informations sur notre entreprise et ses services, y compris des renseignements sur la sécurité publique, sous formes accessibles ou en offrant une aide à la communication.

Nous déploierons et consacrerons des efforts de manière continue pour satisfaire aux exigences de niveau AA des Web Content Accessibility Guidelines 2.0 (Règles pour l'accessibilité des contenus Web 2.0) (WCAG 2.0), reconnues sur le plan international, conformément aux lois en matière d'accessibilité de l'Ontario.

Emploi

Nous informerons les employés, les recrues potentielles et le public que nous pouvons prendre des mesures d'adaptation au cours du recrutement et de l'embauche.

Nous informerons le personnel de la disponibilité de services de soutien aux personnes handicapées. Nous mettrons en place un processus permettant d'élaborer des plans d'adaptation individuels pour les employés.

Au besoin, nous fournirons aussi des consignes personnalisées en cas d'urgence pour aider les employés handicapés dans ces situations.

Nos processus de gestion du rendement, d'orientation de carrière et de redéploiement tiendront compte des besoins d'accessibilité de tous les employés.

Changements apportés aux politiques existantes

Nous modifierons ou supprimerons toute politique existante qui ne respecte ou ne favorise pas la dignité et l'indépendance des personnes handicapées.

PLAN D'ACCESSIBILITÉ D'ARCTIC WOLF

Introduction

Arctic Wolf s'efforce de répondre aux besoins de ses employés et de ses clients handicapés et s'emploie avec acharnement à éliminer et prévenir les obstacles à l'accessibilité.

Notre entreprise s'engage à satisfaire aux exigences de la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*. Ce plan d'accessibilité décrit les étapes qu'Arctic Wolf prend pour satisfaire à ces exigences et pour améliorer les chances des personnes handicapées.

Notre plan explique comment Arctic Wolf contribuera à faire de l'Ontario une province accessible à tous les Ontariens.

Arctic Wolf s'engage à promouvoir un environnement accueillant, accessible, respectueux et inclusif assurant l'égalité d'accès et la pleine participation des personnes handicapées. Conjointement avec l'Initiative de diversité, d'équité et d'inclusion d'Arctic Wolf, l'entreprise a intégré les principes suivants à la conduite de ses activités :

Mission :

- Disposer d'un environnement diversifié nous donne de la force. La diversité se manifeste sous différentes formes comprenant, sans toutefois s'y limiter, la race, le genre, les croyances, la situation socio-économique et les opinions. Favoriser une culture inclusive permettant à la diversité de s'épanouir est important pour assurer la pérennité d'Arctic Wolf. L'inclusion crée un environnement dans lequel la diversité de chaque employé est acceptée et célébrée. Arctic Wolf s'engage à non seulement à accepter la diversité et l'inclusion à l'interne, mais aussi à créer un impact sur nos communautés locales.

Vision :

- Aider à établir une responsabilité stratégique à l'égard des résultats, assurer la gouvernance et le contrôle des initiatives relatives à la diversité, et promouvoir la communication sur les progrès réalisés à l'échelle de l'entreprise, le résultat à long terme étant d'intégrer le programme de diversité et inclusion à la mission, aux activités, aux stratégies et aux objectifs commerciaux d'Arctic Wolf.

Valeurs :

- Diversité : Une entreprise dotée d'employés de races, d'origines ethniques, de genres, , d'âges, de religions variés ayant des handicaps et orientations sexuelles différents, et provenant de divers horizons, notamment en termes d'éducation, de personnalité, de compétences, d'expériences et de bases de connaissances.
- Inclusion : Un environnement collaboratif, positif et respectueux qui encourage la participation et la contribution de TOUS les employés.

Section 1 : Initiatives passées visant à éliminer et prévenir les obstacles

Arctic Wolf a mené à bien les initiatives suivantes relatives à l'accessibilité :

Informations et Communications

Arctic Wolf a engagé des efforts importants pour mettre à jour son site Web situé à l'adresse <https://arcticwolf.com> en vue de satisfaire aux exigences de niveau AA des Web Content Accessibility Guidelines 2.0 (Règles pour l'accessibilité des contenus Web 2.0) (WCAG 2.0).

Arctic Wolf a établi un comité sur la diversité, l'équité et l'inclusion dont la mission consiste à s'assurer que notre culture continue de favoriser un environnement dans lequel tous les employés sont respectés et appréciés.

Emploi

Arctic Wolf est un employeur souscrivant au principe de l'égalité d'accès à l'emploi et prend en considération tous les demandeurs d'emploi, sans distinction de race, couleur, religion, sexe, orientation sexuelle, identité de genre, origine nationale, âge, handicap, génétique, ou toute autre considération interdite aux termes de la législation fédérale, provinciale ou locale.

Section 2 : Stratégies et actions

Pour 2021 :

- Arctic Wolf continuera de réviser toutes les communications internes et externes et d'élaborer un plan pour améliorer l'accessibilité de ce contenu. Ce plan établira les délais prévus pour l'achèvement de la conversion de notre contenu actuel et futur du point de vue de l'accessibilité.
- À long terme, Arctic Wolf poursuivra la révision et l'amélioration de ses politiques et procédures pour s'assurer de leur conformité continue avec les exigences d'accessibilité.
- À long terme, Arctic Wolf poursuivra ses initiatives de formation des employés en matière d'accessibilité.
- À long terme, Arctic Wolf poursuivra les initiatives de son comité sur la diversité, l'équité et l'inclusion assurant, notamment, que notre entreprise respecte, valorise et accommode les personnes handicapées.
- Arctic Wolf révisera ce plan pour tenir compte des objectifs d'accessibilité à long terme de l'entreprise.

Service à la clientèle

Arctic Wolf s'engage à offrir un service à la clientèle accessible aux personnes handicapées. Cela signifie que nous fournirons aux personnes handicapées des biens et des services de même qualité et dans les mêmes délais qu'à toute autre personne.

Nous permettrons à tous les employés d'accéder à la plateforme LinkedIn Learning, qui sera accessible conformément aux exigences en la matière, pour poursuivre la formation sur mesure et affecter des parcours d'apprentissage aux groupes commerciaux pour favoriser le perfectionnement au sein de l'entreprise.

Informations et communications

Arctic Wolf s'engage à mettre nos informations et nos communications à la disposition des personnes handicapées.

Nous avons établi et continuerons à observer un processus de révision de toutes les informations et communications une fois par trimestre pour nous assurer de rester à jour eu égard à nos exigences en matière d'accessibilité.

Emploi

Arctic Wolf s'engage à adopter des pratiques justes et accessibles en matière d'emploi.

À long terme, nous poursuivrons notre pratique consistant à demander à tous nos employés d'approuver une fois par an notre Code de conduite et notre Politique en matière d'utilisation accessible.

Formation

Arctic Wolf s'engage à offrir une formation sur les exigences des lois de l'Ontario sur l'accessibilité et du *Code des droits de la personne* de l'Ontario applicable aux personnes handicapées.

Tous les nouveaux employés reçoivent une formation sur la diversité, l'équité et l'inclusion au cours de leur première semaine d'emploi par le biais de notre système SGA interne et font l'objet de tests une fois par mois pour vérifier leurs connaissances.

Complément d'information

Pour de plus amples renseignements sur ce plan d'accessibilité, veuillez communiquer avec Kristina Thielen, directrice Expérience collaborateur à :

+1 612 504-2463 ou à kristina.thielen@arcticwolf.com.

Les adresses de notre site Web et de nos médias sociaux sont : www.arcticwolf.com ou www.facebook.com/arcticwolfnetworks ou www.twitter.com/AWNnetworks.com ou <https://www.youtube.com/c/ArcticWolfNetworks> ou <https://www.linkedin.com/company/arctic-wolf-networks>.

Ce document est fourni gratuitement sur demande sous formats standard et accessibles auprès de Kristina Thielen à kristina.thielen@arcticwolf.com.